



Participation à l'enseignement des enfants des gens du voyage en Belgique

Enquête et recommandations - décembre 2017

Participation à l'enseignement des enfants des gens du voyage en Belgique

Table des matières

1. LES GENS DU VOYAGE	3
2. GENS DU VOYAGE ET ENSEIGNEMENT	3
3. ENQUETE CONCERNANT LA PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT	4
3.1. TERRAINS DE CAMPMENT RESIDENTIEL COMMUNAUX	4
3.2. TERRAINS DE CAMPMENT PRIVES	8
3.3. TERRAINS DE TRANSIT POUR NOMADES	9
4. CONCLUSIONS	12
4.1. LE DROIT A L'EDUCATION ET LE FACTEUR DE LA SITUATION DE RESIDENCE.....	12
4.2. DIVERSITE AU SEIN DU GROUPE DES GENS DU VOYAGE	13
4.3. BESOIN DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE	14
5. RECOMMANDATIONS	14
<i>Développer une offre éducative inclusive pour les enfants des gens du voyage</i>	14
<i>Améliorer la situation de résidence des gens du voyage</i>	15
<i>Investir dans la recherche et le développement et le partage de l'expertise</i>	15
6. CONTACT UNIA	15

1. Les gens du voyage

Les gens du voyage ne constituent pas un groupe homogène, il existe des disparités importantes entre sous-groupes et individus. Ils partagent une identité nomade et vivent traditionnellement, mais pas systématiquement, dans une caravane.

Les gens du voyage s'appellent eux-mêmes « Voyageurs », « Manouches » ou « Roms ». Les Voyageurs font partie de la population autochtone. Ils ont commencé à se déplacer pour des raisons économiques et ont conservé des emplois itinérants. Les Manouches sont d'origine indienne et séjournent en Belgique depuis le XV^{ème} siècle. Les Roms sont également d'origine indienne, mais leur migration dans notre pays remonte au milieu du XIX^{ème} siècle.¹ Les gens du voyage se distinguent des Roms, qui ont pris la direction de la Belgique après la chute du mur de Berlin principalement. Ces Roms partagent leurs origines indiennes avec les Roms (migration indienne XIX^e siècle) et les Manouches. La subdivision en (sous-)groupes est souvent forcée dans la réalité, car les mariages « mixtes » sont également nombreux : Roms et Manouches, Roms arrivés chez nous au XIX^{ème} siècle et Roms arrivés chez nous récemment et, dans une moindre mesure, Voyageurs et Manouches.

Il n'existe aucun recensement exact des gens du voyage. Nous ne connaissons donc que le nombre approximatif de gens du voyage résidant ou circulant en Belgique.²

Les gens du voyage occupent des logements divers. Certains mènent une existence principalement sédentaire et vivent dans des terrains de campement résidentiels (communaux ou privés). Ils se déplacent essentiellement l'été dans le cadre de rassemblements familiaux ou de pèlerinages. Certains gens du voyage circulent encore en permanence et ne séjournent dans les campements de passage communaux, dans les campings ou sur les aires de repos que pendant de brèves périodes. Une partie d'entre eux vit dans des maisons, faute d'emplacements résidentiels.³

2. Gens du voyage et enseignement

Peu d'informations sont disponibles concernant la participation scolaire ou le niveau d'éducation des gens du voyage. Les rares études menées à ce sujet en Belgique constatent que la participation à l'enseignement représente un grand défi.⁴ Les rapports internationaux évoquent, en ce qui concerne

¹ Agentschap binnenlands Bestuur, *Wonen op Wielen*, 2010

² Le document de la Commission européenne intitulé *The European Union and Roma, Factsheet Belgium, 2014* évoque une communauté de gens du voyage forte de 9250 personnes. Selon les estimations, 70 % d'entre eux seraient des Voyageurs.

³ En 2012, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a jugé que la Belgique violait la Charte sociale européenne en raison des politiques menées (par les Régions) concernant les gens du voyage. L'infraction se rapportait notamment au manque d'emplacements résidentiels et à l'insuffisance des efforts des autorités pour s'attaquer à ce problème : FIDH contre Belgique, plainte n° 62/2010

⁴ Par exemple le groupe de travail de l'ICEM sur la politique d'émancipation à l'intention des gens du voyage - enseignement, 2003, et l'étude de l'HIVA qui constitue la base du Plan stratégique flamand pour les gens du voyage 2012 -2015

la Belgique, des schémas spécifiques de ségrégation, par exemple une surreprésentation dans l'enseignement spécialisé.⁵

L'enseignement néerlandophone utilisait autrefois une approche catégorielle à l'égard des gens du voyage. Le décret sur l'égalité des chances dans l'enseignement y a partiellement mis un terme, mais un certain nombre d'éléments catégoriels subsistent. Par exemple les attestations relatives aux gens du voyage qui permettent aux écoles d'obtenir 1,5 équivalent de financement pour les enfants de ce groupe cible.⁶ L'enseignement francophone n'a jamais utilisé d'approche spécifique, ce qui explique le manque de données sur ce groupe.

La participation des enfants des gens du voyage à l'enseignement figure en bonne place dans l'agenda européen. L'enseignement constitue ainsi l'un des points centraux du cadre en faveur des Roms de l'Union européenne.⁷ C'est dans ce cadre que la Belgique a elle aussi développé une stratégie nationale pour les Roms en 2012.

Le Conseil de l'Europe accorde également une attention particulière à la participation des enfants des gens du voyage à l'enseignement.⁸ Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, examine dans son rapport quant à sa visite en Belgique de 2015, le problème de la participation scolaire des gens du voyage.⁹

3. Enquête concernant la participation à l'enseignement

Unia a réalisé une enquête visant à déterminer la participation des enfants des gens du voyage à l'enseignement. L'enquête s'adressait à des intermédiaires¹⁰. Pour mieux comprendre la réalité se cachant derrière les chiffres, Unia a également organisé un focus group¹¹. Nous présentons dans la suite du document les résultats par situation de résidence : terrains de campement résidentiels communaux, terrains de campement privés et terrains de transit pour nomades. Nous ne présentons aucune donnée concernant les gens du voyage habitant dans des maisons.¹²

3.1. Terrains de campement résidentiel communaux

⁵ Commission européenne, *Roma and the enforcement of anti-discrimination law*, 2017

⁶ Circulaire BaO/2006/04 du 09/10/2006

⁷ http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_en.htm

⁸ Recommandation CM/Rec(2009)4 sur l'éducation des Roms et des gens du voyage en Europe

⁹ Rapport de Nils Muižnieks à la suite de sa visite en Belgique, 2016 p.28

¹⁰ Responsables communaux de campements résidentiels ou de transit, In-Gent, Foyer asbl, Centre de Médiation des gens du Voyage et des Roms en Wallonie (CMGV).

¹¹ Avec le Minderhedenforum, l'Agentschap Integratie en Inburgering et le Kinderrechtencommissariaat.

¹² Cela s'est révélé impossible à réaliser dans le cadre de l'organisation de l'enquête. Il n'existe pratiquement aucune donnée concernant ce groupe ou la part qu'il représente. Les recherches ont montré que 66 % des ménages de gens du voyage de Flandre orientale résidaient dans une maison (maison, appartement, chalet). Samenlevingsopbouw Oost-Vlaanderen, *Woonwagengewoners tellen (we) mee*, 2014

Les terrains de campement résidentiel communaux n'existent qu'en Flandre. Cette situation découle d'une politique de logement ciblée.

On dénombre au total 30 terrains de campement résidentiel communaux en Flandre.¹³ Nous avons envoyé une enquête aux gestionnaires de terrains de campement résidentiel communaux. Seize d'entre eux nous ont répondu, et des données utilisables nous ont été envoyées par onze d'entre eux.¹⁴

Le questionnaire que nous avons envoyé était relativement détaillé et il est à noter que les informations que nous avons obtenues des responsables des terrains de campement sont étroitement liées à la manière dont le terrain de campement assure le suivi et le soutien. Certaines communes ne disposent pas d'informations (ou ne disposent que d'informations fragmentaires) concernant le nombre d'enfants présents sur le site, et encore moins d'informations quant à la scolarisation de ces enfants.

La population totale sur les 11 terrains de campement

	Roms	Manouches	Voyageurs	Total
18 +	122	67	255	444
0 – 18	97	30	99	226
Total	219	97	354	670

Enfants sur les 11 terrains de campement

	Roms	Manouches	Voyageurs	Total
2,5 -5	15	5	28	48
6 - 18	63	16	63	142
Total	78	21	91	190

Au total, nous avons recueilli des informations concernant 444 adultes et 226 enfants (0-18 ans). Une différenciation a été opérée au sein du groupe des enfants afin de faire la distinction entre les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire. Nous abordons ce point en détail dans ce qui suit. Concernant le groupe des Manouches, les chiffres que nous avons collectés sont insuffisants pour nous permettre de tirer des conclusions. De plus, ces chiffres ne constituent pas une image représentative de la population des gens du voyage de Flandre, qu'elle réside sur des terrains de campement résidentiel communaux ou en règle générale.¹⁵

Participation des enfants d'âge préscolaire

	Roms	Manouches	Voyageurs	Total
Enfants d'âge	15	5	28	48

¹³ Selon l'avis 2015/09 du Vlaamse Woonraad, on dénombrait le 15 octobre 2015 30 terrains de campement résidentiel représentant au total 481 emplacements.

¹⁴ Furnes, Wilrijk, Bilzen, Gand, Heist-op-den-Berg, Herentals, Louvain, Maaseik, Mortsel, Sint-Katelijne-Waver et Wetteren

¹⁵ On estime qu'au sein du groupe des gens du voyage, 7 personnes sur 10 sont des Voyageurs. De plus, le rapport entre le nombre d'adultes ne peut servir à déterminer la taille des ménages puisque, outre les parents, les grands-parents, les personnes isolées et les couples sans enfants figurent également dans les chiffres.

préscolaire (2,5 - 5 ans)				
À l'école	6	5	22	33

Au total, nous avons recueilli des informations concernant 48 enfants d'âge préscolaire (2,5 - 5 ans). Les chiffres montrent clairement que la participation scolaire des jeunes enfants des gens du voyage reste un défi. Trente-trois enfants d'âge préscolaire sur 48 vont à l'école. Il n'y a pas d'informations quant à la régularité avec laquelle ces enfants fréquentent un établissement scolaire.

Les chiffres confirment également la différence entre Roms et Voyageurs sur le plan de la **participation des enfants d'âge préscolaire**. Le défi à relever est le plus grand chez les Roms : les enfants d'âge préscolaire roms qui ne vont pas à l'école (9) sont plus nombreux que ceux qui vont à l'école (6). Les enfants des Roms ne fréquentent généralement un établissement scolaire qu'à partir de l'âge de 4 ans. Il n'est pas rare qu'ils ne soient pas scolarisés avant d'avoir atteint l'âge d'obligation scolaire. Ces données confirment les conclusions d'études antérieures.¹⁶

Primaire et secondaire

	Roms	Manouches	Voyageurs	Total
Âge scolaire (6 - 18)	63	16	63	142
Primaire régulier	15	2	17	34
Primaire spécialisé	22	1	5	28
Secondaire	13	8	11	32

Pour les enfants d'âge scolaire (6 à 18 ans), nous avons recueilli des données concernant 142 enfants. La connaissance sur la participation à l'enseignement n'est certainement pas complète pour l'enseignement primaire. Pour l'enseignement secondaire cette connaissance n'est que fragmentaire dans la plupart des cas.

Le **retard scolaire** est fréquent. De plus, les responsables des terrains de campement n'ont généralement aucune information sur la date de naissance des enfants du site. Compte tenu de la combinaison de ces deux facteurs, les données sur la participation scolaire à l'enseignement primaire et secondaire sont partielles.

En ce qui concerne la participation à l'enseignement primaire, les chiffres ne nous permettent pas de dire exactement combien d'enfants ne sont pas scolarisés. Dans l'enseignement primaire, la plupart des enfants sont inscrits dans une école. Les absences non autorisées sont monnaie courante, et ce chez les Roms davantage que chez les Voyageurs.

Il convient de noter le pourcentage d'enfants suivant l'**enseignement spécialisé**. Les chiffres indiquent que 34 enfants suivent l'enseignement primaire régulier et 28 l'enseignement spécialisé. C'est un pourcentage très élevé et clairement disproportionné au regard des statistiques générales de l'enseignement. La différence entre Roms et Voyageurs est également ~~frappante sur ce plan. On~~

¹⁶ Entre autres, l'étude de l'HIVA-KU Leuven a montré que la participation des enfants roms à l'enseignement maternel était, avec un chiffre de 58 %, sensiblement inférieure à celle des enfants d'âge préscolaire de Voyageurs (90 %) et de Manouches (93 %).

recense davantage de Roms dans l'enseignement primaire spécialisé (22 enfants) que dans l'enseignement régulier (15 enfants).

La surreprésentation des Roms dans l'enseignement spécialisé est problématique et illustre toutes les difficultés de notre enseignement régulier pour atteindre ce groupe.¹⁷

Le focus group a avancé, pour expliquer en partie cette surreprésentation exceptionnelle dans l'enseignement spécialisé, le biais culturel et social des tests que les CPMS font passer aux enfants. De ce fait, les enfants ne sont pas évalués sur leur potentiel d'apprentissage, mais sur les compétences scolaires qu'ils possèdent déjà. L'enseignement régulier ne favorise pas les élèves grandissant dans un contexte ne mettant pas en valeur, de manière significative, des compétences et des connaissances que les écoles considèrent comme un niveau de base.

En outre, la familiarité avec l'enseignement spécialisé joue parfois un rôle également, en ce qui concerne tant le renvoi à celui-ci que les attentes des parents. Le transport par bus est également cité parmi les facteurs explicatifs dans certains cas.¹⁸

L'application du récent décret M en Flandre laisse cependant entrevoir un changement en ce qui concerne le renvoi à l'enseignement spécialisé, d'après les personnes en charge des terrains de campement. Le nombre d'enfants orientés vers l'enseignement spécialisé serait en baisse sensible.

En ce qui concerne la participation à l'enseignement secondaire, les chiffres en disent probablement davantage sur les connaissances des responsables des terrains que sur la participation effective. Les chiffres bas indiquent qu'à côté de l'apprentissage et de l'enseignement en alternance, les Roms fréquentent plutôt l'enseignement secondaire spécialisé et les Voyageurs plutôt l'enseignement professionnel.

Le **décrochage scolaire précoce** est très fréquent. De nombreux jeunes décrochent à partir de 13-14 ans. D'autres s'arrêtent à 18 ans sans avoir obtenu leur diplôme. Cette tendance est plus forte chez les Roms que chez les Voyageurs.

Bien que ce défi demeure, le focus group constate sur les terrains de campement des progrès modestes par rapport à la situation antérieure. Les efforts au niveau local sont donc bel et bien payants. Des mesures importantes ont été prises en faveur des Voyageurs. Les avancées sont moins significatives pour les Roms. Plusieurs répondants indiquent cependant que contrairement à la génération précédente, la génération actuelle d'enfants de Roms sera au moins capable de lire et d'écrire à un niveau basique.

¹⁷ Commissaire aux droits de l'homme, CdE, COE, *Fighting school segregation in Europe through inclusive education*, 2017

¹⁸ Dans l'enseignement spécialisé les enfants ont droit au transport des élèves s'ils choisissent l'école la plus proche.

3.2. Terrains de campement privés

Il existe actuellement 3 terrains de campement résidentiel dans lesquels vivent des enfants en Région de Bruxelles-Capitale. Un autre terrain de campement a été vendu, mais plusieurs caravanes sont restées dans l'attente du départ définitif. En 2013, on recensait encore 7 terrains de campement hébergeant des enfants.

Jusqu'en 2012, des enfants de gens du voyage étaient inscrits à l'école Arc-en-Ciel de Molenbeek. Pendant 25 ans, 250 enfants de gens du voyage ont fréquenté cette école. L'asbl Rom Intégratie assurait le transport au moyen d'une camionnette spéciale. Les enseignants, le coordinateur des soins et des CPMS ont régulièrement visité les terrains de campement. L'école a développé un savoir-faire particulier dans le domaine du travail avec les écoliers roms.¹⁹

Une étude concernant la situation de l'enseignement réalisée en mars 2013 par le Foyer révèle que l'arrêt de ce projet de participation des enfants des gens du voyage à l'enseignement a eu des conséquences dramatiques.²⁰ Après avoir coupé le lien avec l'école Arc-en-Ciel, lequel s'était développé pendant deux générations, aucune alternative n'a vu le jour afin d'intégrer les enfants à l'enseignement avec une réussite identique.

La participation à l'enseignement est soumise à une contrainte supplémentaire depuis 2013. Principalement en raison de la fermeture de terrains de campement (leur nombre est passé de 7 à 3), ce qui a contraint certains ménages de gens du voyage à se déplacer et à vivre dans des conditions très précaires.

Parmi les enfants de familles roms vivant actuellement sur les autres terrains de campement résidentiel de Bruxelles, le Foyer n'en recense aucun qui soit encore scolarisé. Dans les familles manouches d'Anderlecht en revanche, plusieurs enfants vont à l'école. Le Foyer n'a pas connaissance de jeunes vivant sur les terrains de campement de la Région de Bruxelles-Capitale qui auraient achevé leur scolarité secondaire.

Par ailleurs, aucune initiative en rapport avec l'enseignement destiné aux enfants des gens du voyage à Bruxelles n'est recensée. Les acteurs locaux (communes, CPAS, etc.) ne sont pas présents sur les terrains de campement et n'ont que peu de contacts, voire aucun, avec les gens du voyage.

La plupart des terrains de campement de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent dans une situation incertaine : absence de permis de construire, présence uniquement tolérée, risque permanent d'expulsion. Cette menace réelle pour leur situation de résidence renforce la méfiance à l'égard de la société et a donc un effet négatif direct et indirect sur la participation à l'enseignement.

Il existe, en Flandre et en Wallonie également, un nombre non négligeable de terrains privés. Les informations sur le nombre exact de terrains, la composition de la population de résidents

¹⁹ Qu, la Linten, J., *Brusselse Roms onderweg naar school?*, asbl Rom-integratie, 2012

²⁰ Le Foyer asbl, *Rapport annuel 2013*

participation des enfants à l'enseignement, sont anciennes et ne sont pas mises à jour.²¹ Les problèmes liés à la situation de résidence incertaine et à la participation quasi inexistante à l'enseignement sont également présents en Flandre et en Wallonie.²²

3.3. Terrains de transit pour nomades

En ce qui concerne les terrains de transit pour nomades de Flandre, celui de Gand (Ville de Gand et In-Gent) a recensé le nombre d'enfants inscrits sur tous les terrains de transit pour nomades pour l'année 2016 : Gand, Courtrai, Huizingen, Asse (ouvert depuis novembre 2016) et Anvers (fermé depuis décembre 2016).

Les familles visitent parfois ces sites à plusieurs reprises et il arrive très souvent que certaines d'entre elles fassent escale sur des terrains différents au cours d'une même année. C'est pourquoi In-Gent a éliminé tous les doublons des données. C'est la première fois que cet exercice est réalisé. Compte tenu des importantes disparités d'enregistrement entre terrains de campement et de l'absence de certaines données, ces chiffres présentent une indication, mais pas une image complète ou exacte des gens du voyage ayant utilisé les terrains de transit de Flandre. Bien que les données restent partielles et limitées et que le groupe des gens du voyage itinérants soit sensiblement plus vaste que les groupes qui utilisent les terrains de transit publics, ces chiffres nous présentent pour la première fois un aperçu d'une population au sujet de laquelle nous possédons très peu d'informations et de connaissances.

En 2016, au moins 256 familles itinérantes ont séjourné sur un ou plusieurs terrains de transit en Flandre. Au total, 1080 personnes ont été enregistrées, dont 509 enfants.

L'âge de 259 enfants a été enregistré. Il ne s'agit certainement pas du nombre total d'enfants, étant donné que l'enregistrement a jusqu'à présent concerné en premier lieu, sur la plupart des terrains de campement, la personne de référence du ménage et, dans une moindre mesure, les partenaires et les enfants. L'analyse des données disponibles pour 2016 révèle que l'âge n'a pas été enregistré pour 250 enfants. L'analyse des données d'enregistrement montre que toutes sont des enfants, à quelques exceptions éventuelles près.

Ce qui porte le nombre total d'enfants à 509. Les enfants n'étant pas régulièrement enregistrés actuellement, nous pouvons affirmer sans aucune hésitation que ce chiffre constitue une sous-estimation. L'âge et, dans la plupart des cas, le sexe ont été enregistrés pour 259 enfants. Ceux-ci peuvent donc être classés par catégorie d'âge et par sexe.

²¹ Note initiale : Onderwijs aan Rom, Kruispunt Migratie – Integratie vzw 2013 : Anderlecht, Asse, Beersel, Boortmeerbeek, Bornem, Bruxelles, Erpe- Mere, Hal, Heist o/d Berg, Kampenhout, Puurs, Roosdaal, Rotselaar Sint-Pieters-Leeuw, Vilvorde, Willebroek, Wommelgem. Selon une estimation de l'Agence de l'intégration et de l'éducation civique (Flandre) datant de mars 2017, mais basée sur des données plus anciennes, il est question de 206 ménages en Flandre et à Bruxelles. Nous n'avons trouvé aucune information pour la Wallonie.

²² *Knelpuntennota, Kinderen van woonwagenbewoners : kinderrechten op de tocht*, Commissariat aux droits de l'enfant (Communauté flamande), 2014

	H	F	?	Total
0 – 3 ans	21	20	8	49
4 – 12 ans	67	59	7	133
13 – 18 ans	39	37	1	77
				259

Nous pouvons donc affirmer que 509 enfants au moins, dont nous savons qu'ils ne sont pas intégrés dans le système scolaire régulier, ont séjourné en Flandre. En effet, il ressort de l'enquête menée auprès des responsables de terrains de campement qu'aucun de ces enfants n'est scolarisé en Flandre. Du point de vue du droit des enfants à l'éducation, c'est une situation très problématique.

Un certain nombre de questions importantes relatives à ce droit à l'éducation, mais aussi à l'éducation obligatoire, se posent. En effet, en Belgique, l'obligation scolaire s'étend de 6 à 18 ans et s'applique à partir de 60 jours de présence sur le territoire.

Combien de temps ces personnes de passage restent-elles dans la Région flamande ? Sont-elles en transit uniquement ou séjournent-elles plus longtemps dans la même région ? Sans cette information, il est très difficile d'envisager un moyen d'intégrer ces enfants dans l'enseignement. Toutefois, il s'agit également d'un point important au regard de l'obligation scolaire : après 60 jours, les enfants sont en principe tenus de fréquenter l'école.

L'aperçu ne formule aucune réponse satisfaisante à ces questions. En revanche, certaines tendances présentent des éléments intéressants :

On observe une prolongation croissante de la « saison de migration » auprès des gens du voyage qui viennent de l'étranger (principalement la France et l'Irlande). Alors que la période s'étendait autrefois de mai à septembre, elle s'étend désormais de mars (voire février) à novembre.²³

Pour les gens du voyage avec une nationalité belge, il existe une tendance à la semi-sédentarisation, ou du moins au rétrécissement de la région au sein de laquelle les déplacements s'opèrent. Séjourner plusieurs fois sur le même terrain de transit, passer par plusieurs terrains de transit en Flandre, en alternant entre campings et campements privés, passer par Bruxelles ou par la Wallonie, mais pas trop loin, sauf pour des visites familiales ou des pèlerinages. C'est pour ces raisons que les itinérants séjournent de plus en plus longtemps dans la même région - mais pas toujours dans les campements officiels.

D'autres questions sont d'ordre linguistique. En effet, l'enseignement en Flandre est donné en néerlandais. Nous ne disposons pas, dans ce domaine non plus, de données exactes. Nous pouvons cependant examiner la nationalité, qui peut constituer une indication concernant la langue.

Sur un total de 1080 personnes, la nationalité de 601 personnes a été enregistrée. Il s'agit principalement d'adultes, car la nationalité des enfants était rarement enregistrée

²³ Rapport annuel du terrain de transit pour nomades de Gand 2016

précédemment. Ce qui donne la distribution suivante pour 2016, laquelle peut également être étendue aux enfants.

Nationalité des itinérants ayant séjourné sur les terrains de transit pour nomades de Flandre en 2016

France	250	42 %
Belgique	161	27 %
Irlande	106	18 %
Royaume- Uni	42	7 %
Pays-Bas	20	3 %
Norvège	12	2 %
Slovaquie	6	1 %
Roumanie	2	0 %
Bulgarie	1	0 %
Allemagne	1	0 %
Total	601	100 %

Français, Belges et Irlandais ont représenté en 2016 les groupes les plus importants sur les terrains de transit flamands. En ce qui concerne les Français, il s'agit principalement de Voyageurs bretons, mais aussi de Roms. Les Irlandais sont majoritairement des *Travellers* et les Belges sont surtout des Roms. Cependant, le classement en « groupes ethnoculturels » n'est pas aisé, puisque cette information n'est pas enregistrée. Il faut également garder à l'esprit que ces informations ne concernent pas l'ensemble des gens du voyage itinérants de Flandre, mais qu'il s'agit uniquement d'une « prise de vue instantanée » (limitée) des séjours effectués sur les terrains de transit pour nomades au cours de l'année 2016. Le rapport entre les différentes nationalités des groupes qui séjournent sur les terrains de transit peut varier (parfois fortement) d'une année à l'autre. En outre, les informations relatives à la langue maternelle ne sont pas enregistrées. En tout état de cause cependant, les groupes qui utilisent le français, l'anglais et le néerlandais comme première langue de contact ou comme langue de contact la plus fréquente sont les utilisateurs les plus importants des terrains de transit flamands.

Parmi les Roms de Belgique, plusieurs familles ont un besoin urgent de lieu de résidence permanent, car elles sont actuellement obligées de se déplacer. Cela signifie qu'elles sont elles-mêmes demandeuses d'un lieu de résidence permanent ou d'un emplacement dans un terrain de campement résidentiel, mais que faute de place et de nouveaux terrains résidentiels, ces familles n'y ont pas accès et rencontrent de surcroît divers problèmes pour acheter et obtenir un permis de résidence relatif à un terrain privé.

Le terrain de transit de Gand est le seul de Flandre à offrir une base pédagogique aux enfants des personnes itinérantes.²⁴ Un collaborateur du site, qui est enseignant de formation et possède une vaste expérience dans l'enseignement, donne chaque semaine plusieurs heures de cours axés sur l'expérience dans la langue maternelle ou dans la langue seconde des enfants : le néerlandais, le

²⁴ En Wallonie, le CMGV a organisé un projet pilote avec une école mobile : <http://cmgv.be/ressources/reportages/168-apprendre-et-voyager>

français ou l'anglais. L'accent est mis sur la réalisation d'une base pédagogique significative, ainsi que d'activités en mesure de renforcer l'estime de soi des enfants. Les enfants apprennent d'abord à écrire leur nom et acquièrent ensuite des compétences de base en lecture, écriture, calcul, jeux collectifs, réalisation de tâches, etc. Cette activité, qui ne relève pas de l'offre pédagogique régulière, est une initiative émanant du terrain de transit sans caractère structurel, et encore moins institutionnalisé. Elle n'est actuellement organisée que lorsque le collaborateur concerné est présent.

Il est évident que la distance par rapport à l'enseignement classique est grande : la réalité du voyage, l'absence de contact avec la culture de l'enseignement, etc. Néanmoins, les chiffres montrent clairement qu'il s'agit d'un groupe non négligeable. La politique d'enseignement flamande doit rechercher des moyens d'atteindre cet important groupe d'enfants et lui offrir un enseignement.

Par ailleurs, un certain nombre de familles belges, en particulier, cherchent en réalité un lieu de résidence permanent. Le manque d'emplacements résidentiels est connu. En outre, ces dernières années, de nombreuses familles de gens du voyage ont été chassées de terrains (privés). La situation de ces personnes est particulièrement précaire en raison de leurs déplacements forcés.²⁵

Pour connaître la participation à l'enseignement des enfants des gens du voyage itinérants, nous nous sommes basés sur les informations disponibles auprès des terrains de transit pour nomades officiels de Flandre, puisque ceux-ci enregistrent certaines données. En effet, les gens du voyage itinérants ne limitent bien évidemment pas leurs tournées à la Flandre, et les mêmes personnes se rendent souvent à Bruxelles et en Wallonie également. Il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres similaires pour Bruxelles ou la Wallonie.

4. Conclusions

4.1. Le droit à l'éducation et le facteur de la situation de résidence

La conclusion la plus importante de notre enquête est aussi la plus poignante : **le droit à l'éducation n'est toujours pas une évidence pour les enfants des gens du voyage.**

La situation de résidence des gens du voyage détermine dans une large mesure la participation à l'enseignement des enfants. Plus la situation de résidence est précaire, plus la participation à l'enseignement est faible. Lorsque les gens du voyage ne savent pas avec certitude où ils sont autorisés à séjourner, d'autres droits fondamentaux se trouvent menacés.

Bien qu'il subsiste une marge d'amélioration évidente, la participation à l'enseignement est la plus importante sur les **terrains résidentiels** communaux de Flandre. Une relative sécurité du logement et, bien souvent aussi, une forme de soutien social, expliquent cette situation.

²⁵ Knelpuntennota, Kinderen van woonwagenbewoners : kinderrechten op de tocht, Commissariat aux droits de l'enfant (Communauté flamande), 2014

Sur les **terrains de campement privés**, la participation à l'enseignement est presque inexistante. La situation de résidence incertaine est à l'origine de ce phénomène : les parents n'osent pas amener leurs enfants à l'école de peur d'être remarqués par les autorités locales. Ils craignent d'être chassés de leur terrain, une pratique qui n'a pas été inhabituelle ces dernières années et qui n'a certainement pas contribué à la confiance des gens du voyage à l'égard de la société.²⁶

La participation à l'enseignement est également quasi inexistante chez les **gens du voyage en déplacement permanent**. L'enregistrement réalisé dans les terrains de transit pour nomades a révélé que 509 enfants, dont nous savons qu'ils ne sont pas intégrés au système scolaire régulier, ont séjourné en Flandre au cours de la seule année 2016. Il n'existe aucune offre d'enseignement adaptée au mode de vie de ces itinérants. Parmi eux, on trouve également un grand nombre de familles qui préfèrent un lieu de résidence fixe, mais qui ne trouvent pas de place sur les sites existants.

4.2. Diversité au sein du groupe des gens du voyage

L'enquête montre clairement que la réalité ne coïncide pas toujours avec les catégories « Rom », « Manouche » ou « Voyageur » et que la situation particulière ou l'attitude d'une famille peut jouer un rôle décisif. Cependant, l'enquête confirme également une différence au niveau du groupe entre Roms, Manouches et Voyageurs.

En général, les Voyageurs s'intègrent plus facilement dans le système scolaire. Leurs enfants vont à l'école plus tôt et plus longtemps. Les problèmes qu'ils rencontrent dans l'enseignement s'expliquent souvent par des facteurs socioéconomiques, mais la stigmatisation et la perception jouent également un rôle. D'autres points perfectibles existent (l'absentéisme scolaire, par exemple), mais ils ne sont pas perçus comme structurellement problématiques. En ce qui concerne la participation à l'enseignement, les Manouches suivent les Voyageurs de près.

La situation est différente pour les Roms. Les Roms s'intègrent beaucoup plus difficilement dans le système scolaire. Leurs enfants sont scolarisés plus tard et quittent plus souvent les bancs de l'école de manière précoce. Leur situation socioéconomique est plus souvent entachée d'une précarité accrue. À cela viennent s'ajouter une barrière linguistique fréquente et des éléments culturels qui interviennent également. Par ailleurs, les Roms sont perçus de manière plus négative.

Dans de nombreux cas, les parents et les grands-parents n'ont pas été scolarisés et ne connaissent pas bien le fonctionnement du système éducatif. L'exclusion et la ségrégation de génération en génération ont également fait naître chez les Roms une grande méfiance vis-à-vis de la société. L'enseignement officiel n'est donc pas considéré comme une opportunité d'émancipation bien souvent, mais plutôt comme une menace pour l'identité.

²⁶ *Knelpuntennota, Kinderen van woonwagenbewoners: kinderrechten op de tocht*, Commissariat aux droits de l'enfant (Communauté flamande), 2014

Pour les Roms, les répondants et le groupe de discussion parlent d'un exercice très difficile devant couvrir plusieurs générations à partir d'une approche intégrée.

4.3. Besoin de connaissances et d'expertise

Le manque de données concernant la participation des enfants des gens du voyage à l'enseignement est l'une des raisons majeures pour lesquelles nous avons organisé cette enquête. Cependant, l'enquête ne répond pas à nos questions, les données concrètes disponibles à cet effet sont trop peu nombreuses. L'enquête dresse l'état des lieux des données disponibles : le bilan donne à réfléchir. Nous constatons donc un important besoin en données de qualité, notamment pour les décideurs politiques dans le domaine de l'éducation.

Toutefois, les données relatives aux enfants ne sont pas seules en cause. Il faut également connaître le groupe cible et savoir comment travailler avec ce groupe sur les opportunités pédagogiques. Nous remarquons, sur ce plan également, que ces connaissances et cette expertise sont souvent présentes de manière fragmentée ou risquent d'être perdues : des projets s'arrêtent sans suite ou sans transmission de savoirs et d'expertise et les acteurs ou organisations réalisant du travail structurel sont réduits.

5. Recommandations

Développer une offre éducative inclusive pour les enfants des gens du voyage

Une offre éducative inclusive qui s'adresse également aux enfants des gens du voyage

Il est nécessaire d'élaborer une offre pédagogique inclusive prenant en considération les conditions de résidence diverses, et souvent précaires, des gens du voyage, leur identité culturelle, leur exclusion historique et la diversité au sein du groupe. Les facteurs de réussite concernés sont cités dans divers rapports : travailler de manière intégrée en collaboration avec des partenaires pertinents, faire appel à des médiateurs, inciter les écoles à s'adresser aux parents, développer l'expertise et partager les connaissances et les expériences, tenir compte du contexte spécifique des gens du voyage, définir des attentes précises, faire un usage ciblé des ressources disponibles et un effort soutenu et constant sur une longue période.

Des situations de résidence diverses et précaires

Pour les terrains résidentiels légaux, cet objectif nécessite de déployer une approche intégrée en collaboration avec différents partenaires (communes, CPAS, écoles, CPMS, organisations sociales, etc.). Une approche similaire est possible pour les terrains privés non légaux²⁷, mais avec une attention particulière pour leur situation de résidence précaire et ses conséquences. En ce qui

²⁷Voir par exemple Linten, J., *Brusselse Roms onderweg naar school?*, vzw Rom-integratie, 2012.

concerne les terrains de transit, une offre d'enseignement spécifique devrait exister dans ces installations (de préférence intégrée à l'offre régulière) et être combinée à des mesures visant à diriger vers l'offre régulière.²⁸ Il est important de prendre en considération, à cet effet, le mode de vie et l'identité culturelle nomades (par exemple le multilinguisme des nomades, la priorité à la lecture et à l'écriture).

Les communes et l'enseignement : des partenaires essentiels

Les communes se trouvent dans une position favorable pour prendre la direction des opérations, car elles sont en mesure de s'adresser aux partenaires adéquats au niveau local et de les stimuler. Cependant, une tâche importante attend également l'enseignement sur ce plan : l'élaboration d'une offre pédagogique adaptée qui permette de concrétiser le droit à l'éducation et trouve une solution à la surreprésentation dans l'enseignement spécialisé. Les possibilités existantes doivent être pleinement exploitées, mais il est également possible de réfléchir de manière créative dans le sens d'objectifs pédagogiques personnalisés et de miser davantage sur des parcours d'apprentissage flexibles. Faire participer les gens du voyage à cet exercice peut également renforcer leur confiance dans l'enseignement.

Améliorer la situation de résidence des gens du voyage

L'amélioration de la situation de résidence des gens du voyage est une condition préalable absolue à l'amélioration de leur position vulnérable dans d'autres domaines : éducation, travail, santé, bien-être. Des terrains résidentiels (communaux et privés) légaux et des terrains de transit en nombre suffisant sont nécessaires. Il est indispensable de concevoir et de mettre en œuvre une politique du logement intégrale, en accordant une attention particulière à ce groupe précaire.²⁹

Investir dans la recherche et le développement et le partage de l'expertise

Investir dans la recherche concernant les gens du voyage dans les différents domaines de la vie. Faire participer les gens du voyage à cet exercice afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes. Développer des connaissances et une expertise et veiller à partager ces connaissances et cette expertise.

6. Contact Unia

Rik Reusen – rik.reusen@unia.be , 02 212 30 57

²⁸ Voir par exemple l'expérience d'In-Gent (In-Gent, *Recht op onderwijs voor kinderen van doortrekkersgezinnen in Vlaanderen, en meer specifiek in Gent*, 2017) et le projet d'école mobile en Wallonie.

²⁹ Par le passé, Unia a formulé plusieurs recommandations concernant une politique du logement ciblée en faveur des gens du voyage. Ces recommandations étaient adressées aux Régions concernées : Flandre, Bruxelles et Wallonie. Voir à cet effet www.unia.be